

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC	Téléconférence de gestion		Chambre des actions collectives
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référée de	Salle prévue Teams
N° : 500-06-001031-190			Date Le 13 mars 2023
L'HONORABLE MARIE-CHRISTINE HIVON, j.c.s.			JH5546

Partie demanderesse		Avocats	
		Me Sophie-Anne Décarie Décarie Avocats Inc. sadecarie@decarieinc.ca	Présente
		Me Jean-François Benoit Charlebois, Swanston, Gagnon, avocats Inc. jfbenoit@csgavocats.com	Présent
Benoît Atchom-Makoma	Absent	Me Éva M. Richard erichard@kklex.com	Présente
		Me Robert Kugler rkugler@kklex.com	Présent
		Me Alexandre Brosseau-Wery awery@kklex.com Kugler, Kandestin s.e.n.c.r.l.	Absent

Partie défenderesse		Avocats	
		Me Alexandre Duval alexandre.duval@justice.gouv.qc.ca	Présent
		Me Massalo Hemou massalo.hemou@justice.gouv.qc.ca	Présent
Le Procureur général du Québec		Me Thi Hong Lien Trinh lien.trinh@justice.gouv.qc.ca Bernard, Roy (Justice-Québec)	Présent
-et-			
Ville de Montréal	Absentes	Me Chantal Bruyère chantal.bruyere@montreal.ca Gagnier Guay Biron	Présente
-et-			
Ville de Québec		Me Sylvie Garneau sylvie.garneau@ville.quebec.qc.ca	Absente
		Me Benoit Lussier benoit.lussier@ville.quebec.qc.ca Giasson et Associés	Absent

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC	Téléconférence de gestion		Chambre des actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référée de	Salle prévue Teams	Date
N° : 500-06-001031-190				Le 13 mars 2023
L'HONORABLE MARIE-CHRISTINE HIVON, j.c.s.				JH5546

Nature de la cause
Action collective

Montant : \$

Cote(s)	Demande

Greffier Jonathan Nobert, g.a.c.s.	Interprète	Sténographes
---------------------------------------	------------	--------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début	Fin	Audition PM :	Début	Fin
	12 h 49	13 h 23			

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audience Jugement en gestion rendu séance tenante le 13 mars 2023
---------------------------------------	--

12 h 49	<u>OUVERTURE DE L'AUDIENCE</u> Identification de la cause et des avocats
12 h 50	Préliminaires
12 h 52	Me Kugler s'adresse au Tribunal
13 h	Me Lien Trinh s'adresse au Tribunal
13 h 01	Question du Tribunal à Me Lien Trinh
13 h 02	Me Kugler indique que l'expertise vise à déterminer la taille du groupe
13 h 02	Le Tribunal s'adresse à tous
13 h 05	Me Kugler s'adresse au Tribunal
13 h 06	Me Duval s'adresse au Tribunal
13 h 07	Me Kugler s'adresse au Tribunal
13 h 07	Me Duval s'adresse au Tribunal
13 h 08	Le Tribunal s'adresse à tous
13 h 09	Me Duval s'adresse au Tribunal
13 h 09	Me Kugler s'adresse à Me Duval
13 h 10	Me Richard s'adresse au Tribunal

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC	Téléconférence de gestion		Chambre des actions collectives
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référée de	Salle prévue Teams
N° : 500-06-001031-190			Date Le 13 mars 2023
L'HONORABLE MARIE-CHRISTINE HIVON, j.c.s.			JH5546

13 h 12	Le Tribunal s'adresse à tous
13 h 13	Me Kugler s'adresse au Tribunal
13 h 13	Me Duval s'adresse au Tribunal
13 h 14	Le Tribunal s'adresse à tous
13 h 15	Me Duval s'adresse au Tribunal
13 h 15	<p>GESTION</p> <p>VU les représentations de part et d'autre relativement aux étapes à franchir pour compléter l'information nécessaire aux experts en demande aux fins de la finalisation d'un rapport d'expertise portant sur la taille du groupe;</p> <p>VU que la demande d'information additionnelle pourra être transmise par la partie demanderesse au plus tard le 24 mars au Procureur général du Québec;</p> <p>VU qu'un délai additionnel afin que le PGQ analyse la demande et identifie le délai pour y répondre le cas échéant, est requis;</p> <p>VU que, dans l'intervalle, il y a lieu de prolonger le délai pour l'inscription pour instruction et jugement <i>pro forma</i> à la date convenue par les parties, soit le 6 avril 2023;</p> <p>POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :</p> <p>PREND ACTE de l'engagement de la partie demanderesse de transmettre les demandes d'informations additionnelles requises par les experts en demande (KPMG) au PGQ au plus tard le 24 mars 2023 et lui ORDONNE de s'y conformer;</p> <p>PREND ACTE de l'engagement du PGQ de communiquer sa position quant à toute contestation de la demande ainsi que, le cas échéant, le délai requis pour y répondre, au plus tard le 31 mars 2023 et lui ORDONNE de s'y conformer;</p> <p>PREND ACTE de l'engagement des parties, à la lumière des informations transmises par le PGQ, de convenir d'un échéancier permettant de transmettre les réponses à la demande d'information, le cas échéant, de compléter l'expertise en demande et de prévoir un délai pour une éventuelle contre-expertise, au plus tard le 5 avril 2023;</p> <p>PROLONGE le délai d'inscription pour instruction et jugement <i>pro forma</i> au 6 avril 2023;</p> <p>FIXE une conférence de gestion, via Teams, le 6 avril 2023, à 12 h 30, pour une durée maximale de 30 minutes.</p>

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC	Téléconférence de gestion		Chambre des actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référée de	Salle prévue Teams	Date
N° : 500-06-001031-190				Le 13 mars 2023
L'HONORABLE MARIE-CHRISTINE HIVON, j.c.s.				JH5546

13 h 22	Me Duval s'adresse au Tribunal
13 h 22	Le Tribunal s'adresse à tous
13 h 23	<u>FIN DE L'AUDIENCE</u>
	_____ MARIE-CHRISTINE HIVON, J.C.S.
	_____ Jonathan Nobert, g.a.c.s.
	Jugement en gestion rendu séance tenante le 13 mars 2023